



Pour le développement scolaire de l'île de Montréal

Votre Chambre a récemment pris position publiquement dans le débat sur le projet de loi 71, dite "Loi pour favoriser le développement scolaire de l'île de Montréal." Les préoccupations de la Chambre dans ce domaine ne sont pas récentes et, soit à l'occasion de l'enquête Tremblay (1955), soit à l'occasion des projets antérieurs de restructuration scolaire de l'île de Montréal, elle a toujours exprimé une position cohérente, fondée sur les études approfondies de ses comités.

De tous les projets d'organisation scolaire proposé pour Montréal, le dernier paraît le plus réaliste. Il ne tranche pas toutes les questions. Il n'impose pas une carte scolaire définitive. Les entités administratives solidement établies comme la CECM et le PSBGM restent des pôles essentiels de la nouvelle situation.

Cependant, un organisme nouveau, le Conseil scolaire de l'île de Montréal, est mis en place et il possède des pouvoirs suffisants - c'est lui qui tient les cordons de la bourse -

pour amener les diverses forces en présence à composer en vue d'en venir graduellement à une organisation scolaire unifiée. La démarche présente du gouvernement est donc tout à fait différente des démarches précédentes qui voulaient imposer, tout de go, une réforme conçue dans l'abstrait.

Par les années passées, il est arrivé trop souvent que le gouvernement du Québec a compromis une réforme nécessaire en voulant appliquer, d'un seul coup, un plan qui paraissait théoriquement parfait, mais qui ne tenait pas suffisamment compte des compétences disponibles, des habitudes acquises et des sentiments de la population. Nous croyons donc que le projet de loi 71, en laissant au milieu des responsabilités véritables dans la réorganisation scolaire, est de nature à "favoriser le développement scolaire dans l'île de Montréal", comme le veut le titre de la loi.

On trouvera, à la page suivante, (page 2) le texte du communiqué remis à la presse, le 7 décembre dernier.

Le président et les autres dignitaires de la Chambre

vous disent

J O Y E U X N O E L - B O N N E A N N E E

et ils désirent surtout vous le dire de vive voix, lors de

la réception du Nouvel An, sur le parquet de la Bourse

le mardi 9 janvier 1973

(voir page 3)

Pour le développement scolaire de l'île de Montréal

La Chambre de commerce de Montréal se déclare d'accord avec le principe du projet de "Loi pour favoriser le développement scolaire de l'île de Montréal" (projet de loi 71). La Chambre exprime son accord notamment sur les points suivants:

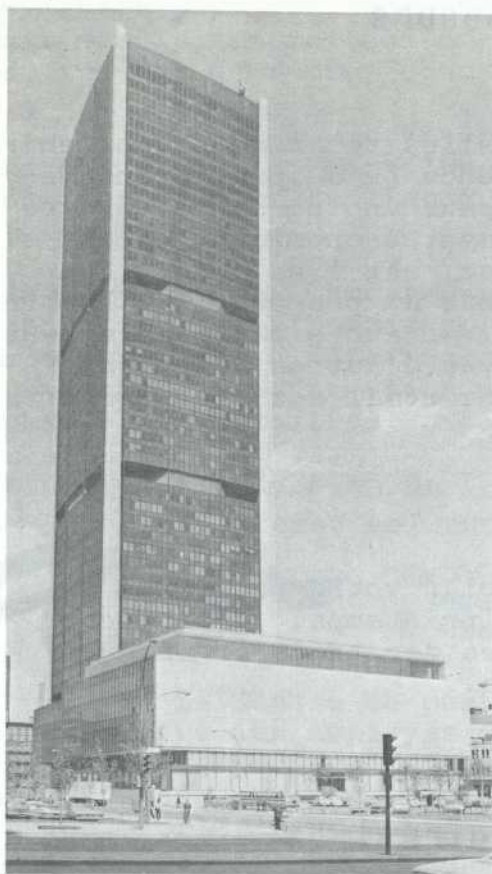
- 1) la création d'un Conseil scolaire de l'île de Montréal nanti de pouvoirs suffisants pour assurer une répartition équitable du fardeau fiscal et pour offrir des services scolaires "en fonction des besoins plutôt que de la capacité financière";
- 2) cette démarche empirique du ministère de l'Éducation, par laquelle il confie au milieu lui-même la tâche de soumettre au ministre de l'Éducation, d'ici 1975, un plan de restructuration scolaire de l'île, au lieu de chercher, comme dans les projets précédents, à imposer tout d'un coup et d'en haut une nouvelle organisation scolaire;
- 3) le fait que chaque commission scolaire de l'île de Montréal, à l'exception de ce qui regarde ses relations avec le Conseil scolaire métropolitain, est enfin soumise aux mêmes lois que les autres commissions scolaires du Québec. En effet, depuis 1960, l'organisation scolaire a été profondément transformée au Québec, par la régionalisation (Opération 55) et par le regroupement des commissions scolaires élémentaires (Projet de loi 27). Pendant ce temps, l'île de Montréal est restée pratiquement intouchée. L'une des conséquences les plus heureuses du projet de loi 71 sera d'instaurer à Montréal, comme ailleurs au Québec, le suffrage universel pour le choix des commissaires d'école.

Pour la Chambre de commerce de Montréal, cependant, il y a des corrections importantes à apporter à l'organisation scolaire du Québec, principalement quant au mode de financement de l'enseignement élémentaire et secondaire. Financer les écoles à même un impôt foncier est un régime archaïque, nuisible au développement économique. La révision de ce régime doit se faire pour tout le Québec. Dans ce contexte, il paraît particulièrement inacceptable que le projet de loi 71 confirme le régime d'une surtaxe sur les immeubles de plus de \$100,000 appartenant à des particuliers (art. 638). Sans attendre une réforme provinciale de la taxation scolaire, le gouvernement devrait immédiatement rayer l'article 638 du projet de loi 71.

De même, la Chambre de commerce de Montréal croit qu'il faudra, pour tout le Québec, revoir le principe de la division scolaire fondée sur la confession religieuse, au lieu d'être fondée sur la langue. Que Montréal soit soumise à ce régime dans l'immédiat doit être considéré comme une situation temporaire, en attendant la révision de la loi provinciale à ce sujet.

Enfin, la Chambre de commerce de Montréal est heureuse que la structure scolaire prévue pour Montréal maintienne l'excellente coordination entre l'élémentaire et le secondaire, puisque les mêmes organismes seront responsables des deux niveaux d'enseignement; nous devrions implanter une telle structure dans le reste de la province. De même, le ministère de l'Éducation devra trouver les moyens d'assurer une coordination entre le secondaire et le collégial, ce qui, pour l'instant, fait défaut dans toute la province.

Nonobstant ces réserves, la Chambre de commerce de Montréal appuie le principe du projet de loi 71, et est satisfaite de la méthode pragmatique par laquelle le ministère de l'Éducation aborde, cette fois-ci, la question de la restructuration scolaire de l'île de Montréal.



Les anciens présidents de
la Chambre de commerce de Montréal

le président actuel, M. Bernard G. Côté,
et les membres du Conseil d'administration
vous invitent

à la réception du Nouvel An
le mardi, 9 janvier 1973, de 18 à 20 h.

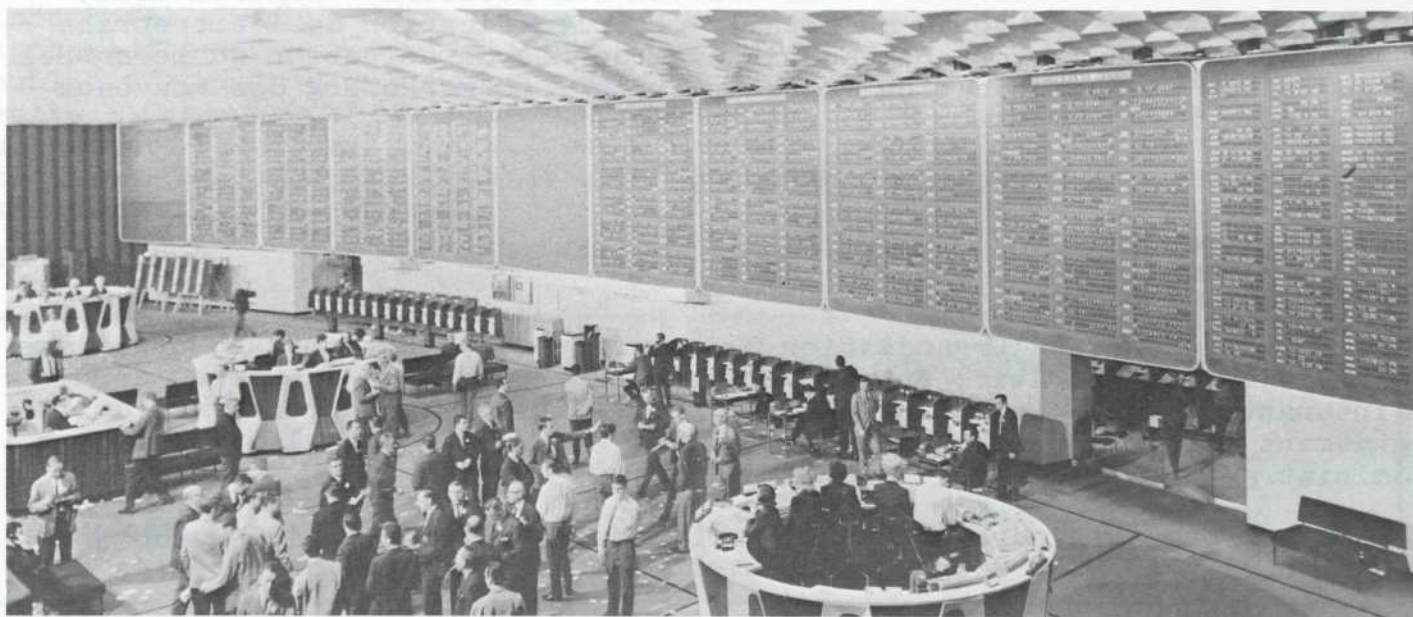
Ce sera une réception pas comme les autres.

Elle aura lieu au centre-ville,

sur le Parquet de la Bourse
800, Place Victoria.

On s'y rend par le métro (station Victoria), ou on utilise le stationnement de la Tour de la Bourse. On prend l'ascenseur qui fait face au grand candélabre et l'on monte au troisième.

Cette réception est réservée aux membres de la Chambre. C'est gratuit. Et c'est l'occasion par excellence de rencontrer tous ceux avec qui l'on travaillera au cours de la nouvelle année que l'on se souhaite fructueuse.



Des programmes de perfectionnement sur mesure pour l'homme d'affaires

Se perfectionner, être au fait des nouvelles techniques, enrichir sa propre expérience au contact de l'homme de science ou du praticien chevronné, voilà une obligation difficile à remplir pour une personne engagée dans la vie des affaires et pourtant le développement économique, parce qu'il dépend d'abord de la compétence des personnes, est à ce prix. Pour aider ses membres à rester toujours à la fine pointe du progrès, la Chambre organise des stages pratiques de perfectionnement. D'autre part, elle veut éviter de faire des doubles emplois et collabore avec d'autres organismes de formation professionnelle de façon à ce que l'éventail des cours offerts à ses membres soit le plus satisfaisant possible.

Les cours offerts par votre Chambre, ceux du CPA, et ceux du COSE forment un ensemble qui devrait répondre à tous les besoins.

Le mois de décembre est le moment d'établir votre programme de perfectionnement pour la session de l'hiver et du printemps. C'est pourquoi, nous vous présentons le résumé des programmes des trois organismes qui sont les plus susceptibles de vous être utiles.



Le service des stages de perfectionnement de la Chambre de commerce de Montréal

Les stages organisés par votre Chambre visent à répondre à des besoins précis et concrets. La méthode utilisée dans ces stages se rapproche plus de celle d'une session d'études pendant laquelle les participants mettent en commun leur expérience sous la direction d'un animateur chevronné, que de celle des cours théoriques.

Les stages de votre Chambre sont organisés ou bien sous forme de "cours du soir" (un soir par semaine pendant 12 semaines), ou bien sous forme de "sessions intensives" (2 ou 3 jours complets et consécutifs).

Le programme débutant en janvier portera sur les sujets suivants: La correspondance commerciale - La Gestion des dossiers - Informatique, outil de gestion - La vente au détail - La planification de l'entreprise - Les techniques de la vente - Techniques modernes de sélection du personnel - Leadership et communication - Le marketing - Le marketing des nouveaux produits.

Information: Pierre Boucher - 866-2861.



Le Centre d'Organisation Scientifique de l'Entreprise, organisme privé, sans but lucratif, est au service des entreprises du Québec depuis maintenant 10 ans. Le but que le COSE poursuit est l'accroissement du rendement des entreprises par la formation des cadres dans les techniques administratives et de génie industriel.

Pour atteindre ce but, il offre des sessions publiques (de jour ou de soir). Le COSE s'engage également dans des programmes intégrés de

formation pour une entreprise donnée. COSE dispose d'une équipe permanente multidisciplinaire, qui a acquis une expérience très valable dans toutes les sphères de notre économie.

Grâce à une entente que le COSE détient avec le Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre, des prix raisonnables sont offerts quand les dispositions de l'entente s'appliquent.

Le programme débutant en janvier comprend les titres suivants: Ideals Concept - Chronométrage - Pert C.P.M. - Planning & contrôle de la production - Gestion du contrôle de la qualité I et II - Relations patronales-syndicales II - Technique de recrutement & de sélection du personnel - Orientation & formation du personnel - Evaluation des emplois - Superviseurs & contremaîtres en tant que manager!

Information: COSE, C.P. 1567, Succursale "B", Montréal 110. (866-5393)



CENTRE
DE PERFECTIONNEMENT
EN ADMINISTRATION

Le Centre de perfectionnement en administration de l'Ecole des H.E.C. offre aux employés et aux cadres de tous les niveaux de l'entreprise, des cours de perfectionnement dans les sciences administratives. Le CPA ne s'adresse pas aux personnes qui désirent suivre un programme régulier en vue d'obtenir un diplôme universitaire, quoique ces cours puissent être crédités pour un tel programme.

Le niveau des cours est adapté de manière à être utile soit au jeune praticien, soit aux cadres supérieurs et aux professionnels qui désirent une spécialisation en administration.

Les grandes concentrations explorées par le CPA sont les suivantes: L'administration de l'entreprise - La gestion du personnel - Le marketing - La finance - La comptabilité.

Il existe plus d'une centaine de sujets de cours dont voici quelques exemples: Gestion de l'entreprise - Gestion du personnel - Relations humaines - Communications, Leadership - Relations de travail - Psychologie industrielle - Sélection, formation du personnel - Economie, production - Approvisionnement - Statistiques, évaluation - Mathématiques - Marketing: publicité, recherche - Comportement du consommateur - Administration de la vente - Canaux de distribution, commerce de détail - Impôt de gestion, placement - Réforme fiscale, comptabilité de gestion, financière, administrative - Méthodes quantitatives - Vérification, Informatique - Design, management.

Information: Ecole des Hautes Etudes Commerciales - 343-4440.

Lemay, Paquin & Gilbert
- Avocats -
800, Place Victoria, suite 1025
C.P. 225
Montréal 115. Tél.: 878-4211

de GRANDPRE, COLAS,
DESCHENES & GODIN
- Avocats -
2501, Tour de la Bourse
Place Victoria, C.P. 108
Montréal 115. Tél.: 878-4311

opération \$63,500

En attendant de pouvoir vous annoncer les résultats définitifs de l'Opération \$63,500, voici la copie d'un document qui démontre, mieux que tout autre, que cette opération est d'ores et déjà un succès.



Banque Canadienne Nationale

PLACE VICTORIA, 660 OUEST, RUE CRAIG, MONTREAL, P.Q.

Montréal, le 5 décembre 1972.


Monsieur Gaston Mallette, Contrôleur
Chambre de Commerce du District de Montréal
1080 Beaver Hall, (6e étage)
Montréal.

Cher monsieur,

Nous tenons à vous informer par la présente que l'emprunt que vous aviez contracté pour un montant de \$500,000.00 pour l'achat d'un terrain, a été entièrement remboursé le 5 décembre 1972.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous demeurons,

Votre tout dévoué,


Y. Lemay
Comptable

YL/hg

Le Guide du chef d'entreprise

La direction du Commerce, du ministère de l'Industrie et du Commerce de la province de Québec, a fait la réimpression de son Guide du chef d'entreprise.

D'une façon générale, cette brochure s'adresse aux personnes qui en sont à leur première expérience dans l'établissement d'une entreprise. En particulier, elle s'adresse à ceux qui se proposent d'établir une nouvelle entreprise et veulent rafraîchir leur mémoire au sujet des obligations légales, comptables et fiscales découlant de l'établissement et de l'administration d'une entreprise.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou un exemplaire de ce Guide, vous êtes priés de vous adresser au bureau du ministère de l'Industrie et du Commerce, 1080, côte du Beaver Hall, porte 910, Montréal 128-téléphone 873-3540.

Les fêtes légales en 1973

Les jours suivants seront fêtes légales en 1973: le lundi premier janvier - Jour de l'An; le vendredi 20 avril - Vendredi Saint; le lundi 23 avril - Lundi de Pâques; le lundi 21 mai - Fête de la Reine; le lundi 25 juin - Saint-Jean-Baptiste; le lundi 2 juillet - Jour du Canada; le lundi 3 septembre - Fête du Travail; le lundi 8 octobre - Fête de l'Action-de-Grâce; le mardi 25 décembre - Noël.

HOCKEY

Comme à chaque année, le Comité "Sports et Divertissements" est heureux de mettre à la disposition des membres, des billets pour un match de hockey. Ce comité vous offre:

le samedi, 6 janvier CANADIENS-CALIFORNIE

Un chèque doit être joint à la commande
Nombre limité par membre: 4 billets
Renseignements: Micheline Comeau 866-2861.

Découpez et retournez à:

La Chambre de commerce de Montréal
Service des Manifestations
1080, côte du Beaver Hall, 6e étage
Montréal 128.

Veuillez me faire parvenir _____ billet(s) pour le match de hockey CANADIENS-CALIFORNIE, du samedi 6 janvier, à \$4.50 chacun.

CHEQUE INCLUS

Nom _____

Entreprise _____

Adresse _____ Téléphone _____



DÉPARTEMENT PÉRIODIQUES
 BIBLIOTHÈQUE NATIONALE QUÉBEC
 1700 RUE ST-DENIS
 MONTRÉAL 129, P. Q.



Commerce Montreal
 La Maison du Commerce
 1080, côte du Beaver Hall
 Montreal 128 Tel 866 2861

Les déjeuners-causerie (deuxième partie)

La deuxième partie de la saison 1972-1973 des déjeuners-causerie hebdomadaires débutera le mardi, 16 janvier prochain. Les déjeuners-causerie se tiendront, comme d'habitude, à l'hôtel Mont-Royal, tous les mardis, à midi trente. Le prix du couvert est de \$5.00.

Parmi les conférenciers que vous aurez l'occasion d'entendre pendant cette deuxième partie de la saison, il nous fait plaisir de mentionner: M. Rodrigue J. Bilodeau, président de Honeywell Controls Ltée; M. Roland Giguère, président de Télé-Métropole Corporation; M. Jacques Courtois, président de Canadian Arena Co.; M. Robert Boyd, président de La Société d'énergie de la baie James; M. Guy St-Pierre, ministre de l'Industrie et du Commerce; M. Michel Bélanger, président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne.

Renseignements: Manon Lafrance-Fournier (866-2861)

La deuxième visite de la saison

LA MAISON RADIO-CANADA

le jeudi 18 janvier

aucun frais de participation - inscription obligatoire
 nombre strictement limité

La Chambre de commerce de Montréal
 Service des Manifestations
 1080, côte du Beaver Hall, 6e étage (866-2861)
 Montréal 128

Veuillez m'inscrire à la visite de la Maison Radio-Canada,
 le jeudi, 18 janvier.

Nom _____

Entreprise _____

Adresse _____

Téléphone _____

